

## **CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES ŒUFS ET DE COMPTAGE DES GOÉLANDS**

La cohabitation avec les goélands n'est pas toujours aisée. Comme d'autres villes, Saint-Malo est confrontée à diverses nuisances, tant en période de nidification qu'à l'éclosion des œufs et lors de l'apprentissage des jeunes à l'envol.

Soucieuse et respectueuse du bien-être animal, la ville de Saint Malo s'engage depuis plusieurs années dans une campagne de stérilisation des œufs de goélands. Cette action a pour objectif de réguler l'espèce et de la déplacer dans les zones et sites naturels du pays malouin, cela permet de limiter les nuisances sonores, les salissures, la dégradation des toitures et l'agressivité dont les goélands peuvent faire preuve.

### **CAMPAGNE 2026**

#### **✓ Inscription du 1<sup>er</sup> au 30 avril**

Les particuliers qui constatent des nids occupés par des goélands sur la toiture de leur habitation sont invités à en informer **la Direction de l'Écologie Urbaine (DEU) à la mairie de Saint-Servan, soit par courrier (Hôtel de Ville - Place Chateaubriand - CS21826 - 35418 Saint-Malo ou à [stoga@saint-malo.fr](mailto:stoga@saint-malo.fr)**. Les personnes vivant en copropriété peuvent demander à leur syndic de contacter directement la DEU. Les inscriptions pour l'opération 2026 sont ouvertes **jusqu'au 30 avril** prochain. Les usagers sont invités à préciser leur adresse, la typologie de leur habitation et un numéro de téléphone.

**Seules les personnes propriétaires de leur logement peuvent demander une intervention de stérilisation** ; l'entreprise mandatée par la Ville ne pourra intervenir sur un toit sans l'accord du propriétaire. Pour rappel, il n'est pas possible de faire intervenir une entreprise sans avoir l'assurance (sans prise de risque...) qu'un nid de goélands est effectivement présent.

Les entreprises peuvent également faire une demande d'intervention, qui leur sera facturée si la superficie de leur toiture est supérieure à 500m<sup>2</sup>. Pour tout renseignement à ce sujet, les entreprises sont invitées à contacter la DEU à l'adresse suivante [stoga@saint-malo.fr](mailto:stoga@saint-malo.fr)

#### **✓ Comptage des goélands**

Lors de cette campagne de stérilisation, et à la demande de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la ville de Saint Malo procédera au comptage de la population de Goélands sur l'ensemble de la commune. L'entreprise intervenante est habilitée par les services de l'état et autorisée par la Ville à procéder au survol du territoire malouin.